

## I CONSEIL MUNICIPAL

### *1. Subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés d'Haïti - Attribution*

Le violent tremblement de terre, de magnitude 7, qui a touché Haïti le 12 janvier dernier, a rasé le pays et causé la mort de dizaines de milliers de personnes. Au-delà des premiers secours, la reconstruction et l'aide aux habitants de l'île nécessiteront d'importants financements pour ce pays déjà frappé par quatre cyclones en 2008 et tant de catastrophes naturelles et politiques.

Il est essentiel d'exprimer notre profonde solidarité au peuple Haïtien. C'est pourquoi, le Conseil Municipal décide de participer aux fonds de soutien des sinistrés d'Haïti en versant la somme de 5 000 € à la Fondation de France.

*Rapporteur : M. TEULET*

*Intervenant : MM. ARCHIMEDE, BEVIS SURPRISE, THEVENOT, ANGHELIDI*

*Vote : adopté à l'unanimité*